



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHERON

République Française

## CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

### N° 36/22 – APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION D'UNE DEPENDANCE – ECOLE PAUL CLAUDEL A MR GIRAUD ET MME FIZAZI

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22
- Vu la délibération N°23/20 du 24 mai 2020
- Vu la délibération N°28/20 du 24 mai 2020
- Vu la demande d'autorisation de Monsieur Maxime GIRAUD et Mme Malika FIZAZI d'occuper la dépendance de l'Ecole Paul Claudel,

DECIDE d'approuver la convention d'occupation de la dépendance de l'Ecole Paul Claudel, rue Guynemer, à partir du 8 août 2022, à usage d'habitation principale.

DIT que la convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacites reconductions, sans que la durée cumulée avec les reconductions puisse dépasser 3 ans. A l'issue des 3 ans, l'occupant devra solliciter la commune aux fins d'obtenir une nouvelle convention.

DIT que, dans un délai de 2 à 5 ans, ce logement sera détruit en vue de la requalification du groupe scolaire.

DIT qu'un dépôt de garantie de 500€ est réclamé à l'occupant ainsi qu'une redevance mensuelle de 600€ par mois + 11,90€ par mois pour l'eau.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 28 juillet 2022

*Neus, Isabelle Ricard,  
1ère Adjointe, pour le Maire  
empêché*

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

